SEANCE DU 8 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le huit juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, J-m. DESLOGES, H. FRANCOMME, D. FRERE, A. LECUYER, J. VEYRE.
Mmes : A. DESGLENE, G. GIRARD, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

D. BRUNIER pouvoir à Yves BOULANGER
M. DUMAS pouvoir à Mireille MEYRAND
C. JANUEL-GROS pouvoir à Amandine DESGLENE
Marc GAY

Monsieur Alain LECUYER a été nommé Secrétaire

<u>OBJET</u> : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		179 905,25 €	228 900,50 €		228 900,50 €	179 905,25 €
Opérations de l'exercice	382 999,44 €	558 288,08 €	428 426,64 €	509 372,28 €	811 426,08 €	1 067 660,36 €
TOTAUX	382 999,44 €	738 193,33 €	657 327,14 €	509 372,28 €	1 040 326,58 €	1 247 565,61 €
Résultat Assainissement 2009		13 523,19 €		43 697,74 €		57 220,93 €
Résultat de clôture		368 717,08 €	104 257,12 €			264 459,96 €

Besoin de financement	104 257,12 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser	46 165,32 €	109 786,40 €

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	63 621,08 €

Besoin total de financement	40 636,04 €
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement.

DECIDE d'affecter la somme de 40 636,04 € au compte 1068 investissement.

DE REDUIRE l'excédent de fonctionnement de cette somme 40 636,04 € et décide d'affecter la somme de 328 081,04 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ONT SIGNE au registre des délibérations MM Christophe CHAZOT, Jean-marie DESLOGES, Henri FRANCOMME, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Amandine DESGLENE, Ghislaine GIRARD, Mireille MEYRAND, Irène PAIN.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RESULTAT : EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par M. Yves BOULANGER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		16 568,47 €		53 537,99 €		70 106,46 €
Opérations de l'exercice	1 871,87 €	7 800,00 €	6 481,12 €	8 512,02 €	8 352,99 €	16 312,02 €
TOTAUX	1 871,87 €	24 368,47 €	6 481,12 €	62 050,01 €	8 352,99 €	86 418,48 €
Résultat de clôture		22 496,60 €		55 568,89 €		78 065,49 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Reste à réaliser	

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	55 568,89 €

Considérant l'excédent de fonctionnement.

Décide d'inscrire la somme de 22 496,60 € te R 002 résultat de fonctionnement reporté.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ONT SIGNE au registre des délibérations MM Christophe CHAZOT, Jean-marie DESLOGES, Henri FRANCOMME, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Amandine DESGLENE, Ghislaine GIRARD, Mireille MEYRAND, Irène PAIN.

<u>OBJET</u> : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RESULTAT : TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par M. Yves BOULANGER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		7 022,97 €		8 073,19 €		15 096,16 €
Opérations de l'exercice	12 511,82 €	13 195,00 €	610,00 €	2 034,40 €	13 121,82 €	15 229,40 €
TOTAUX	12 511,82 €	20 217,97 €	610,00 €	10 107,59 €	13 121,82 €	30 325,56 €
Résultat de clôture		7 706,15 €		9 497,59 €		17 203,74 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Reste à réaliser	

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	9 497,59€

Considérant l'excédent de fonctionnement.

Décide d'inscrire la somme de 7 706,15 € au compte R 002 résultat de fonctionnement reporté.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ONT SIGNE au registre des délibérations MM Christophe CHAZOT, Jean-marie DESLOGES, Henri FRANCOMME, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Amandine DESGLENE, Ghislaine GIRARD, Mireille MEYRAND, Irène PAIN.

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION

A la suite de la réalisation de la déviation de la Voie Départementale 570 (Route de BURDIGNES), les responsables de l'Ecole Privée Saint Joseph ayant demandé de sécuriser la sortie des élèves dans la Rue de la Course à l'Oie, Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté pour mettre cette rue en sens unique pour implanter des « stop » à l'intersection. Il rappelle qu'il a par ailleurs pris différents arrêtés sur d'autres chemins nécessitant l'installation de nouveaux panneaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir divers panneaux de signalisation auprès des Etablissements SIGNUM-VIRIEUX de SAINT ETIENNE (42) pour un montant de 1 120,30 € HT.

OBJET : INSTALLATION DES LUMINAIRES SALLE DE CLASSES ECOLE PUBLIQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'installer de nouveaux luminaires dans les salles de classe de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC pour un montant de 688,00 € HT. La fourniture et la pose de ces luminaires est confiée aux Etablissements Christian SOUVIGNET de VANOSC (07).

OBJET : AIDE AUX FAMILLES ADHERENTES A ARDECHE MUSIQUE ET DANSE

Afin de favoriser l'accès à l'éducation artistique au plus grand nombre, à l'unanimité, le Conseil Municipal dit qu'il versera pour l'année scolaire 2010/2011 une aide de 50 € par élève mineur adhérent à Ardèche Musique et Danse, l'Ecole Départementale et résident dans la Commune.

<u>OBJET</u> : MISE A DISPOSITION SALLE JEAN MOULIN : CONGRES DES OPERES DU COEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal consent, à titre exceptionnel, la mise à disposition gratuite de la Salle Jean Moulin au profit de l'Association des Opérés du Cœur, pour leur Congrès Départemental du dimanche 15 avril 2012. Le nettoyage sera assuré par la Commune.

Cette mise à disposition s'entend chauffage éventuel compris.

A l'issu de leur Assemblée Générale, la municipalité offrira un pot de l'amitié qui permettra aux participants de mieux faire connaissance et de rencontrer les élus et la population vanoscoise.

<u>OBJET</u> : CONTRAT FOURNITURE DE REPAS CANTINE

Par délibération du 28 mai 2011, le Conseil Municipal a résilié le contrat avec la société EUREST qui livrait jusqu'alors les repas de la cantine.

Sur proposition de Madame Ghislaine GIRARD, il est proposé au conseil de se prononcer sur le choix d'un nouveau prestataire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, entérine le choix de la SAS SHCB de St Quentin Fallavier (38) ; après avoir bien noté que le coût du repas, sur une liaison froide passera à :

- 3.09 € TTC par repas enfant
- 3.35 € TTC par repas adulte

En foi de quoi, il autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat avec le représentant de SHCB, qui prend effet au 1er septembre 2011.

OBJET : ACQUISITION FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE

Le conditionnement des futurs repas de la cantine oblige à l'achat d'un nouveau four, l'ancien étant restitué au précédent prestataire, EUREST qui l'avait mis à disposition de la commune.

Après avoir étudié plusieurs devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition auprès des Ets KOROL Equipement de DAVEZIEUX (07) d'un four de marque AIR T AMBASSADE, au prix de 3 122,25 € HT, livraison et installation comprises.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

OBJET : INFORMATION ACMO

Monsieur Jean-marie DESLOGES fait part d'une réunion du vendredi 24 juin 2011 en mairie de VILLEVOCANCE, où les élus et leur employé communal référent ACMO, se sont retrouvés pour une sensibilisation aux risques professionnels de toutes sortes qui peuvent advenir pour toutes missions données aux employés communaux dans le cadre de leur activité.

Cette réunion s'est tenue sous la responsabilité de la conseillère Hygiène et Sécurité du CDG 07.

Après avoir indiqué la volonté de chacun de se retrouver en plusieurs réunions intercommunales, afin de lister les différents types de risques le plus exhaustif possible, il sera établi un **document unique d'évaluation**, tenu à jour par l'employé ACMO désigné, et auquel les élus et les employés communaux pourront se référer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer :

- Monsieur Jean-marie DESLOGES, adjoint, et Madame Fabienne COLLARD, référent ACMO, pour représenter la commune de VANOSC.

OBJET : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale que Mme BRUNIER, conseillère déléguée a contacté le Pôle Emploi pour renouveler le CAE pour Monsieur Roland CHAZAUT.

Il donne lecture du contrat de travail qui stipule entre autre :

- les tâches de ce poste :
  - Propreté du village ;
  - Travaux divers d'entretien des bâtiments (nettoyage, peinture, maçonnerie…) ;
  - Voirie (débroussaillage, émulsion…) ;
  - Conduite de véhicules communaux (VL).
- le salaire : 936,63 € soit 24/35 du salaire brut mensuel défini par référence à la catégorie C et à l'Indice Brut : 297, Indice Majoré : 295, d'Adjoint Technique 2ème Classe ;
- la répartition des 24 heures de travail : lundi, mardi et mercredi soit 3 jours x 8 heures = 24 heures et pourra être modifiée suivant les besoins.
- la durée du contrat : 6 mois du 3 juillet 2011 au 2 janvier 2012.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les termes et conditions de ce contrat d'accompagnement à l'emploi ;
- charge Monsieur le Maire de le signer avec Monsieur Roland CHAZAUT et de toutes autres formalités nécessaires.

OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire présente le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par monsieur le Préfet de l'Ardèche. Après le rappel des aspects législatifs et réglementaires et la présentation de la situation de l'intercommunalité au 1er janvier 2011, la troisième partie aborde les perspectives d'avenir avec la déclinaison du projet départemental.

Monsieur le maire évoque aussi un communiqué de l'Assemblée des Communauté de France où des présidents qui administrent des grandes communautés ont indiqué que la gouvernance de telles collectivités peut donner entière satisfaction, sous réserve d'une adhésion politique locale forte, et sous réserve d'être organisée dans une logique de subsidiarité.

Monsieur le maire invite l'assemblée communale à débattre et à se prononcer sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré par à l'unanimité, le Conseil Municipal de Vanosc :

- Dit que la restructuration de la carte de l'intercommunalité en Ardèche, en 16 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération peut être intéressante pour un certain nombres de compétences, dont bon nombre d'entre elles sont déjà exercées par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, pour relever les défis du développement économique, exercer des compétences lourdes comme les questions de la solidarité (3ème âge, petite enfance, insertion…), d'environnement (la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'assainissement), pour assurer du conseil et de l'ingénierie en direction des communes, pour étayer le développement culturel et touristique, l'aménagement du territoire , par des compétences directes et par du soutien à l'exercice de compétences qui peuvent rester communales…

- S'interroge avec inquiétude sur l'avenir des communes rurales dont les dotations risquent de s'amoindrir compte tenu de l'importance des dotations qui seront absorbées par les communautés d'agglomération et par les communautés de communes,

- Rappelle son profond attachement aux communes où s'exerce une réelle démocratie de proximité, où les administrés connaissent et rencontrent régulièrement et directement leurs élus.

- Dit que la vitalité du territoire rural est fortement liée aux acteurs de base de ce territoire, conseils municipaux et associations.

- Dit que l'un des pivots du principe de subsidiarité, indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie de proximité reste l'existence de communes avec des compétences réelles et la conservation de moyens qui permettent de les exercer.

- Sollicite des autorités compétentes le report de l'avis des communes pour que dans l'intervalle les services de l'Etat puissent porter à connaissance des élus les conséquences sur les communes, et particulièrement sur les communes rurales, des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale en termes de dotations financières et de compétences et que le principe de subsidiarité soit précisé.

En conclusion, malgré l'intérêt qu'il y porte, s'il n' ya pas de report, dans l'immédiat et dans l'attente des précisions souhaitées, le conseil municipal n'approuve pas le schéma départemental de coopération intercommunale.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VANAU-SPORT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président du club de basket VANAU-SPORT. L'équipe séniors garçons a joué la finale Drôme-Ardèche de sa catégorie le samedi 14 mai 2011 à SAVASSE (07). Le Club a organisé un déplacement avec deux autocars et sollicite une subvention de la Mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € au club VANAU-SPORT et le félicite pour ses bons résultats.

OBJET : ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DU PILAT

Le Conseil Municipal examine la demande de la communauté de communes des Monts du Pilat concernant un dossier en vue de la réalisation d'une Zone de Développement Eolien.
Alain LECUYER, conseiller municipal, présente le dossier et particulièrement les points qui concernent Vanosc, commune limitrophe du projet. Il insiste sur la question visuelle et apporte également des précisions sur les autres problématiques qui font l'objet dans le rapport d'études très spécialisées.

Un conseiller ne prend part au vote. Après en avoir délibéré (3 voix contre, 4 abstentions) 6 voix se prononcent pour émettre un avis favorable à ce projet qui se situe dans la ligne du Grenelle de l'Environnement.

OBJET : HOMMAGE A LA FAMILLE CORONT DUCLUZEAU

Monsieur le Maire informe que la famille CORON DUCLUZEAU a légué différents véhicules (calèche, voitures…) à l'Espace Joseph BESSET, Musée du Car.

Les responsables de la Vanaude ont fait réaliser une toile d'exposition qui retrace l'histoire de cette famille qui a marqué positivement la Commune depuis le XIVème siècle.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- dit qu'il souhaite rendre un hommage à la famille CORONT DUCLUZEAU ;

- dit qu'il organisera en lien avec la Vanaude une cérémonie au cours de laquelle sera dévoilée la toile de l'histoire de cette famille et qu'il offrira le verre de l'amitié auquel sera naturellement invitée la population vanoscoise.

OBJET : APPARTEMENT DU MONTEILLET : MAITRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un troisième appartement au site du Monteillet à Eric Dhennin Architecte avec un forfait de rémunération de base de 11,30% avec EXE, soit 10 015,19 € HT et charge monsieur le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire qui fait l'objet d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

OBJET : DEPLACEMENT REGARDS ASSAINISSEMENT

Lors de l'implantation de l'assainissement collectif à Moully Blanc, une erreur d'implantation de 3 regards contigus a été faite, il convient de la corriger.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux nécessaires à l'Entreprise René BESSET TP de VANOSC (07) pour un montant de 910,00 € HT.